



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1618-19**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 18 juin 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1618-19 décrétant une dépense de 605 229 \$ et un emprunt de 605 229 \$ pour des travaux de stabilisation d'une section (adjacente au 53, rue Brodeur) du fossé des Prémontrés, de mise en lumière de 4 secteurs, d'installation de trois panneaux double-face, de pavage du sentier à la base de plein air et aménagement du bassin Capes.

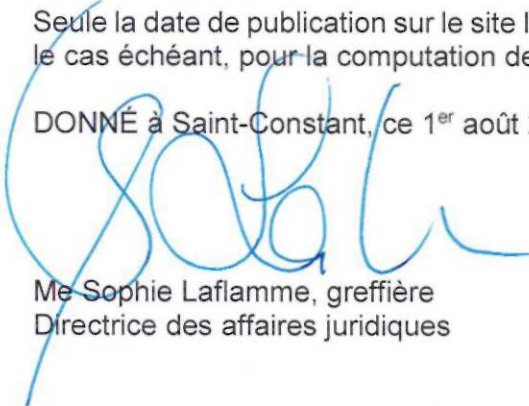
Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 30 juillet 2019.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 1^{er} août 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques